

COMPTE RENDU
CONSEIL MUNICIPAL du 28 juin 2015

Date de convocation 22 juin 2015

Présents : ALFONSI Nicolas, BRIOT Patrice, MANICACCI Catherine, NESA Antoine-Yves, ORSINI Ange Marie, PIANI Marie Hélène

Ayant donné procuration : BACCHIDU Antoine, MASSA Martine, TCHIVIDJIAN Dikran

Absent: GALANTI Jean Michel

Ordre du jour :

- **Rapport annuel AEP/Assainissement 2014**
- **Affouage ONF 2016**
- **Travaux d'étanchéité des réservoirs AEP de Saliccio et d'Arone – demande de financement-**
- **Travaux divers de voirie – Quartier Saint-Antoine – demande de financement –**
- **Travaux de réhabilitation d'un logement communal – Emprunt Caisse d'Epargne –**
- **Travaux d'élargissement et d'extension des réseaux Armuraccia- Participation d'urbanisme**
- **Suppression d'un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet et création d'un poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe – avancement de grade -**
- **Suppression d'un poste d'adjoint administratif principal à temps complet et création d'un poste de rédacteur à temps complet – promotion interne-**
- **Relance de la procédure de révision du Plan d'Occupation des Sols valant élaboration du Plan Local d'Urbanisme**
- **DM1 Invest M49**
- **DM1 Fct M14**
- **DM1 Invest M14**
- **DM2 Invest M14**

- **Rapport annuel AEP/Assainissement 2014**

Le Maire expose aux membres du conseil municipal que dans le cadre de la nouvelle comptabilité M 49 concernant les réseaux communaux d'AEP et d'Assainissement, un rapport financier annuel doit être présenté au Conseil Municipal avant le 30 juin. Dans ces conditions, le Maire présente aux membres du conseil municipal le compte rendu financier annuel des réseaux communaux d'AEP et d'Assainissement pour l'année 2014. Après en avoir pris connaissance, les membres du Conseil Municipal donnent acte au Maire de la présentation qui leur a été faite ce jour des éléments constitutifs du rapport de la gestion 2014 des réseaux communaux d'AEP et d'Assainissement. Le Conseil ouï et entendu, après en avoir délibéré, approuve le compte rendu annuel financier des réseaux communaux d'AEP et d'Assainissement 2014.

- **Affouage ONF 2016**

Le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre de l'Office National des Forêts concernant les coupes à asséoir au titre de l'exercice 2016 dans la forêt communale relevant du régime forestier.

Le conseil Municipal approuve l'inscription à l'état d'assiette 2016 des coupes désignées dans le tableau ci-dessous, précise la destination et le mode de vente retenus pour chaque coupe.

- **Travaux d'étanchéité des réservoirs AEP de Saliccio et d'Arone – demande de financement-**

Le Conseil Municipal décide de procéder à des travaux d'étanchéité des réservoirs AEP du relais de Saliccio et d'Arone et de solliciter un financement à hauteur de 80% du montant HT des travaux auprès du Département de la Corse du Sud et de la Collectivité Territoriale de Corse et de l'Agence de l'eau, la commune financement sa côte part de 20% sur ses fonds propres.

- **Travaux divers de voirie – Quartier Saint-Antoine – demande de financement –**

Le Conseil Municipal décide que dans le cadre de l'aménagement de la voirie communale il convient de procéder à des travaux de réhabilitation du quartier Saint-Antoine. Il sollicite une subvention auprès de la Collectivité Territoriale de Corse.

- **Travaux de réhabilitation d'un logement communal – Emprunt Caisse d'Epargne –**

Le conseil municipal décide de contracter un emprunt d'un montant de 30.000 € pour financer les travaux de réhabilitation d'un logement communal situé place de l'Eglise (bien sans maître Versini).

- **Travaux d'élargissement et d'extension des réseaux Armuraccia- Participation d'urbanisme**

Le Conseil Municipal décide d'effectuer des travaux d'aménagement dans le secteur de l'Armuraccia pour l'ouverture à l'urbanisation. Dans ces conditions, considérant que ces travaux sont exclusivement destinés à permettre l'implantation de nouvelles constructions sur le terrain desservi, le conseil municipal décide d'engager la réalisation des travaux et de fixer le coût la part du coût des travaux mis à charge du propriétaire foncier de la parcelle B 923

- **Suppression d'un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet et création d'un poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe – avancement de grade –**

suite à l'avis de la Commission Administrative Paritaire de catégorie C qui s'est réuni le 14.01.2015 au Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Corse du Sud, un agent de la collectivité remplit toutes les conditions pour accéder à un avancement de grade, le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide qu'à compter du 1^{er} novembre 2015 il convient de supprimer un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet et de créer un poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe à temps non complet.

- **Suppression d'un poste d'adjoint administratif principal à temps complet et création d'un poste de rédacteur à temps complet – promotion interne-**

Suite à la réunion de la Commission Administrative Paritaire catégorie B du 18.06.2015 au Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Corse du sud il est apparu qu'un agent de la collectivité est inscrit sur la liste d'aptitude qui permet l'accès au cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux – catégorie B. le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide qu'il convient de supprimer à compter du 1^{er} juillet 2015, le poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet et de créer un poste de rédacteur à temps complet.

- **Relance de la procédure de révision du Plan d'Occupation des Sols valant élaboration du Plan Local d'Urbanisme**

Le Conseil Municipal Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.123-1 à L.123-20, R.123-1 à R.123-25 et L. 300-2 décide de prescrire la relance de la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme sur l'ensemble du territoire communal, conformément aux dispositions de l'article L.123-6 du code de l'urbanisme.

- **DM1 Invest M49**

Le Conseil Municipal décide de procéder au vote de crédits sur le budget d'eau et d'assainissement en section d'investissement.

Dépenses : 5.000 €

Recettes : -5.000 €

- **DM1 Fct M14**

Le Conseil Municipal décide de procéder au vote de crédits sur le budget général en section de fonctionnement.

Dépenses : -4.689 €

Recettes : -4.689 €

- **DM1 Invest M14**

Le Conseil Municipal décide de procéder au vote de crédits sur le budget général en section d'investissement.

Dépenses : 81.359 €

Recettes : 81.359 €

- **DM2 Invest M14**

Le Conseil Municipal décide de procéder au vote de crédits sur le le budget général en section d'investissement.

Dépenses : 10.000 €

Recettes : 10.000 €

- **DM3 Invest M14**

Le Conseil Municipal décide de procéder au vote de crédits sur le le budget général en section d'investissement.

Dépenses : 40.000 €

Recettes : 40.000 €